

13 HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

- M. Jean-Marc PERRIN, Président
- Mme Marine PUSTORINO, Vice-Présidente
- Mme Sabine BERNASCONI
- M. Julian BOIS
- M. Patrick CASU
- Mme Catherine CHANTELOT
- Mme Martine CORSO
- Mme Gisèle DARMON
- M. Lionel DE CALA
- Mme Judith DOSSEMONT
- M. Faouzi JACQUOT
- Mme Marie-Madeleine GHIO
- M. Jean-Paul GUILBERT
- M. Marc KATRAMADOS
- M. Abdelali LOUAFI
- M. Jordan MANGANI
- Mme Marie MARTINOD
- Mme Yvette ROCHETTE
- M. Michel ROUX
- M. Fayçal ZERGUINE

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

- M. Martial ALVAREZ, donne pouvoir à Mme PUSTORINO
- M. Christophe MAGNAN, donne pouvoir à Mme CORSO

ADMINISTRATEUR EXCUSE

- M. Michel BALLARO

ASSISTENT A LA SEANCE A TITRE CONSULTATIF :

- M. Damien VANOVERSCHELDE, Directeur Général
- Mme Anne WERMELINGER, Adjointe au Chef du Service Habitat, représentant M. le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, et M. le Directeur Départemental du Territoire et de la Mer conformément aux dispositions de l'article R. 421-21 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- Valérie BORONI, Secrétaire du CSE

Conseil d'Administration du 26 septembre 2025
Délibération n° 4-CA.25.062

**ABANDON DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN FOYER DE 56 LOGEMENTS
PLUS/PLAI/PLS – F882 A VENELLES DENOMMEE "LE VERDON"**

Vu la délibération, n° CA-21.083 d'accord de principe en date du 19 octobre 2021 autorisant la signature du contrat de réservation pour l'opération dénommée le Verdon à Venelles ;

Considérant les termes du rapport n° 4, ci annexé ;

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 4° du CCH ;

Après en avoir délibéré :

A l'Unanimité des Présents et Représentés

- **PREND ACTE** de l'abandon de ce projet de construction,
- **AUTORISE** la signature des courriers d'abandon pour "Le Verdon" :
 - De la décision de subvention de la Commune de Venelles
 - Des décisions de subvention et d'agrément PLUS/PLAI/PLS de la Métropole
 - De la convention de financement de la Métropole
- **AUTORISE** la régularisation des dépenses engagées pour l'opération " Le Verdon " pour un montant de 18 382,35 € TDC, par le transfert de celui-ci en section d'exploitation ainsi que la reprise de provision correspondante.

Extrait certifié conforme,

Marseille, le 26 septembre 2025

Le Directeur Général


Damien VANOVERSCHELDE

Le Directeur Général, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dûment publiée au procès-verbal des séances du Conseil d'Administration et transmise à M. le Préfet qui l'a réceptionnée à la date mentionnée en marge.

Le Directeur Général


Damien VANOVERSCHELDE

RAPPORT N° 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025

ABANDON DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN FOYER DE 56 LOGEMENTS PLUS/PLAI/PLS – F882 A VENELLES DENOMMEE “LE VERDON”

Dans le cadre du présent rapport, il est demandé au Conseil d'Administration de donner son accord sur l'abandon de ce projet.

- **F882 LO Avenue des Logissons dénommée “ Le Verdon” à Venelles**, foyer de 56 logements PLUS/PLAI/PLS en VEFA :

Par délibération en date du 19 octobre 2021, le Conseil d'Administration a autorisé la signature du contrat de réservation pour la construction de 56 logements en VEFA ainsi que des surfaces d'activités. Cette dernière devait être gérée par l'association « Quartiers Latins » en résidence jeunes actifs.

Le 8 avril 2022, la Commune de Venelles a alloué une subvention de 300 000 € à 13 Habitat.

Le 15 septembre 2022, 13 Habitat a déposé auprès de ses partenaires financiers un dossier de financement.

Par délibération en date du 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration a autorisé une majoration du prix d'acquisition de la VEFA.

Le 24 janvier 2023 les services de la Métropole ont accordé une décision de financement et un agrément :

- n° 20211305500324 pour les logements PLUS et PLAI de 166 600 €
- n° 20211305500325 pour les logements PLS

Le 11 mai 2023, la Métropole Marseille Provence a signé une convention de financement N° 7A23C26 pour une subvention de 498 312,36 €.

Par la suite, le promoteur a retiré sa proposition commerciale, et par courrier en date du 14 janvier 2025, les services de la Métropole Aix Marseille Provence ont annulé les décisions de subvention et d'agrément PLUS/PLAI/PLS, l'opération ne remplissant plus les conditions d'obtention des agréments.

Les dépenses pour ce projet abandonné s'élèvent à 18 382,35 € TDC.

Il est précisé que ce montant a été provisionné dans la comptabilité de l'office.

* *

*

Le Conseil d'Administration est invité à prendre délibéré conformément au projet de délibération qui lui a été présenté.